

Dina Bazarbachi — demande du 24 juillet 2026

Reproduction du texte du courriel original en français · Document de travail à relire avant publication

Madame, Monsieur,

Je fais suite au communiqué de presse de la LSDH-GE du 16 juillet 2026 dans le cadre de l'affaire mentionnée sous concerne.

Je vous prie de bien vouloir répondre aux questions suivantes pour la période allant du 1er janvier 2020 à ce jour.

1. Achats auprès d'Israël

- Quel est, pour chaque année, le montant total en francs suisses des achats effectués par armasuisse auprès d'entreprises, d'organismes publics ou d'autres fournisseurs établis en Israël ?
- Pour chaque achat, pouvez-vous indiquer le fournisseur, la nature du bien ou du service, la valeur du contrat, sa date d'attribution et son état d'exécution ?
- Ces chiffres comprennent-ils les achats réalisés par l'intermédiaire de filiales, de distributeurs, de consortiums ou de sous-traitants établis dans des pays tiers ? Dans le cas contraire, merci de fournir également ces données.
- Quels contrats-cadres, options, commandes complémentaires ou procédures d'acquisition actuellement en cours pourraient entraîner de futurs paiements à des entités israéliennes ?

2. Ventes et autres recettes liées à Israël

- Armasuisse a-t-elle vendu ou transféré, directement ou indirectement, des armes, équipements, composants, logiciels, technologies, données techniques ou prestations à des entités israéliennes depuis 2020 ?
- Le cas échéant, quel chiffre d'affaires ou montant de recettes a été réalisé chaque année, en francs suisses ?
- Pour chaque opération, pouvez-vous préciser le bénéficiaire, la nature du bien ou de la prestation, la valeur, la date et les éventuels intermédiaires ?
- Existe-t-il des accords de licence, de maintenance, de recherche, de développement conjoint, d'échange de données ou de propriété intellectuelle générant des paiements entre armasuisse et des partenaires israéliens ?

3. Utilisation dans des conflits armés

- Parmi les armes, technologies, composants, logiciels, drones, systèmes de surveillance, moyens de communication ou autres équipements acquis auprès de fournisseurs israéliens depuis 2020, lesquels ont été utilisés ou testés dans le cadre d'un conflit armé au cours des cinq dernières années ?
- Armasuisse dispose-t-elle d'informations indiquant que ces produits ont été utilisés par les forces israéliennes à Gaza, en Cisjordanie, au Liban, en Syrie ou sur un autre théâtre d'opérations ?
- Certains de ces produits ont-ils été présentés par leurs fabricants comme « testés au combat » ou au moyen d'une formulation équivalente ? Si oui, lesquels ?
- Armasuisse a-t-elle demandé aux fournisseurs des informations sur les circonstances de ces utilisations ou essais et sur leurs conséquences pour les populations civiles ?
- Ces expériences opérationnelles ont-elles été prises en considération dans l'évaluation, la sélection ou l'acquisition des produits ? Si oui, selon quels critères ?

4. Contrôles et diligence raisonnable

- Quelles vérifications armasuisse effectue-t-elle concernant le respect du droit international humanitaire et des droits humains par ses fournisseurs et partenaires ?
- Des évaluations spécifiques ont-elles été réalisées concernant des entreprises israéliennes depuis octobre 2023 ?
- Des contrats, paiements, essais, collaborations ou procédures d'acquisition ont-ils été suspendus, réévalués ou abandonnés pour des motifs juridiques, éthiques ou réputationnels ? Si oui, lesquels et pour quels motifs ?
- Quelles clauses permettent à armasuisse de suspendre ou de résilier un contrat en cas d'allégations crédibles de violations du droit international ?
- Quelles autorités fédérales sont consultées avant la conclusion ou le maintien de tels contrats ?
- Est-ce que le voyage de Monsieur LOHER et de ses accompagnants était conforme aux valeurs d'ARMASUISSE et au « plaisir » revendiqué sur votre site ?

Je vous remercie de fournir, dans la mesure du possible, les données sous forme de tableau annuel et de joindre les listes de contrats, décisions d'adjudication, évaluations, rapports d'essais et directives pertinentes.

Si certaines informations ne peuvent être communiquées, je vous remercie d'indiquer précisément, pour chaque élément refusé, la base légale invoquée et de transmettre une version partiellement anonymisée des documents concernés.

Avec mes salutations distinguées,

Dina Bazarbachi